



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

**Bureau de la réglementation
et des élections**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCL-BRE 2020 - 60 EN DATE DU 30 OCTOBRE 2020
MODIFIANT L'ARRÊTÉ DCL-BRE 2020-41 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES
COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES
DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**

Le préfet de la Haute-Loire

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du Président de la République du 27 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Rémy DARROUX en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU le décret du Président de la République du 30 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ÉTIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté n° SG/COORDINATION 2020-44 en date du 02/09/2020 portant délégation de signature à M. Rémy DARROUX, secrétaire général de la préfecture de Haute-Loire ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants du tribunal par la présidente du tribunal judiciaire du Puy-en-Velay ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

les annexes 1 et 2 de l'arrêté DCL-BRE n° 2020-41 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de la Haute-Loire sont modifiées selon les annexes jointes au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et les maires des communes susmentionnées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Le préfet,



Éric ÉTIENNE

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral DCL/BRE n°2020 – 60 du 30 octobre 2020

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS (2 listes)

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Beauzac	<p>GODON Jean-Paul 54 Route de la Varenne – La Varenne 43590 Beauzac</p> <p>CHOUVELON Martine 30 Chemin du Rousson 43590 Beauzac</p> <p>PEYRAGROSSE André 216 Route de Saint-Privat – le Monteil 43590 Beauzac</p>	<p>CHOTIN Christian 234 Hameau de Chevalier 43590 Beauzac</p> <p>MILLION Marc 505 Route de la Varenne Le Cortial Haut 43590 Beauzac</p>